

**UN CHAT DE GARNISON.**—Une compagnie du 2<sup>e</sup>. régiment au service du Saint-Siège avait adopté et élevé un chat. Celui-ci était, bien entendu, attaché désormais à la fortune des soldats, et l'un d'eux le prit sur son sac, lorsque dernièrement un changement de garnison eut lieu. Le chat ne se fit pas prier pour garder sa nouvelle position; il paraissait parfaitement bien comprendre de quoi il s'agissait. Pendant une étape, l'animal, curieux sans doute de visiter les toits de la ville et de ses monuments, ou ayant à voir des parents et des amis, n'entendit pas le rappel et l'on partit sans lui. Grande fut la désolation des soldats; c'était un vieux camarade dont on se séparait après avoir longtemps vécu ensemble; on fut longtemps à l'oublier, mais enfin on l'oublia. Plusieurs mois après, la compagnie repassa dans la même ville, et un soldat sent un poids tomber sur son sac; il retourne la tête et aperçoit le chat, qui avait entendu passer son corps et s'était empressé de le rejoindre.

**LE PÈRE LANDRY.**—Un vieux bonhomme tout cassé est amené sur le banc de la police correctionnelle sous la prévention de vagabondage.

M. le président: Comment vous appelez-vous?

Le prévenu: Je m'appelle le père Landry... Demandez le père Landry à la Villette, tout le monde vous dira: En voilà un, de brave homme; un peu licheux, mais pas fainéant.

M. le président: Vous avez été arrêté en état de vagabondage... Vous n'avez ni moyens d'existence, ni domicile, ni profession.

Le prévenu: J'en ai une, de profession.

M. le président: Eh bien! voyons, qu'est-ce que vous faites?

Le prévenu: Je ne la fais pas, mais je l'ai tout de même.

M. le président: Pourquoi ne travaillez-vous pas?

Le prévenu: Parce que je n'ai plus la force.... J'étais tourneur en jambes de bois.

M. le président: Ce n'est pas là un état bien fatigant.

Le prévenu: Faut encore avoir de la poigne, et je n'en ai plus... J'ai trop travaillé, voyez-vous... les jambes m'ont cassé les bras.

M. le président: Si vous avez tant travaillé, vous devriez avoir des moyens d'existence.

Le prévenu: J'en avais des moyens d'existence.

M. le président: Que sont-ils devenus?

Le prévenu: J'ai existé avec.

M. le président: Il est honteux, à votre âge, de n'avoir pas même su coudre un lit.... cela prouve que vous êtes un mauvais sujet.

Le prévenu: Allez donc demander à la Villette, vous verrez ce qu'on dira du père Landry....

M. le président: Comment viviez-vous avant d'être arrêté?

Le prévenu: Dans un endroit, dans un autre... J'ai des amis qui m'aidaient.

M. le président: Vous avez demandé l'aumône?

Le prévenu: Jamais!... Allez donc demander à la Villette....

Le tribunal, attendu que le vagabondage n'est pas suffisamment établi, renvoie Landry de ce chef de la plainte; mais attendu qu'il résulte des débats que Landry n'a pu vivre qu'en mendiant, le condamne à quinze jours d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit au dépôt de mendicité.

**LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,**  
RUE SAINT-VINCENT,

No. 6,

Le soussigné est très reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, et a bien l'honneur de leur annoncer qu'il se propose de partir pour FRANCE vers la fin de Janvier.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commandes sont priées de le faire aussitôt que possible.

Il prie instamment les personnes qui lui sont endettées de venir régler leur compte sous le plus court délai.

E. R. FABRE.

Montréal, 29 Novembre 1842.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES LIBRAIRES DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DES TROIS-RIVIÈRES,

**UN CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL,**

Pour l'année 1843.

Ce CALENDRIER contient outre une liste complète du CLERGÉ CATHOLIQUE des DIOCÈSES de MONTRÉAL et de QUÉBEC, les ÉPOQUES ECCLESIASTIQUES notamment celles concernant le CANADA, l'ORDRE ou l'ORDRE des RUBRIQUES, la Liste et les Termes des COURS de JUSTICE, la Liste des principaux OFFICIERS du GOUVERNEMENT, des MEMBRES de la LÉGISLATURE, des MAGISTRATS, des COMMISSAIRES pour l'érection des Paroisses, des AVOCATS, des NOTAIRES etc., les BANQUES de MONTRÉAL avec leurs jours d'escompte, etc., etc.

Le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.

**LIVRES NOUVEAUX.**

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de **LIVRES DE RELIGION, DRIOYS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c. &c. &c.**

AUSSI,

**IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.**

Il se charge à l'ordinaire de préparer des **RÉGISTRES de Paroisse, de 12 400 feuillets.**

E. R. FABRE.

Montréal, 18 Nov., 1842.

**J. N. WALKER,**  
MACHINISTE ET MANUFACTURIER DE  
**PRESSES,**  
**RUE NOTRE-DAME,**

VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS.

INFORME respectueusement les MAITRES-IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des **PRESSES**, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acquéreur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitants dans le pays, et en même tems se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'Imprimerie de M. JOHN LOVELL, dans la rue St. Nicholas, pour y examiner une **PRESSE**, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER.

Montréal, 15 Novembre 1842.

Nous les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une **PRESSE**, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement en usage à présent dans la Province.

JAMES STARKE,	J. E. MILLER,
JOHN LOVELL,	PETER GRANT,
LOUIS PERRAULT,	DONALD McDONALD,
JOHN C. BECKET,	JOHN AIRMAN,
JOS. PERRAULT,	L. C. LANTHIER,
JOHN GIBSON,	H. PERKINS,
THOS. EVANS,	A. T. HOLLAND,
F. CINQ-MARS,	JOHN WILLIAMS,
LEWIS MCCOY,	L. DUVERNAY.

Liste des prix même que ceux de New-York.

Impérial No 5. . . . .	\$300
" No 4. . . . .	275
" No 2. . . . .	260
" No 1. . . . .	250
Super Royal. . . . .	240
Modium. . . . .	230
Foolscap. . . . .	130

Presses à copier, Machine à imprimer, et tous les Outils d'Imprimeurs et de Relieurs, faits au plus court avis.

Les Editeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à

J. N. WALKER.

Montréal, 15 novembre 1842.

**M. R. TRUDEAU,**

APOTHECAIRE,

VIENT de recevoir un petit assortiment d'ARGENTERIES POUR ÉGLISES, telles que CALICES, CIBOIRES, BURETTES, FONTAINES-A-BAPTÊME, ENCENSOIRS, GARNITURE D'AUTEL, &c. &c. pour lesquels il sollicite l'attention de MESSIEURS DU CLERGÉ. Il a aussi en main un grand assortiment d'ÉTOFFES, GALONS & FRANGES d'OR, d'ARGENT ET DE SOIE. Aussi TROIS LAMPES d'ÉGLISE.

Montréal, 10 novembre 1842.—3m.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces:—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 8s. 4d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PIRE DE L'ÉVÊCHÉ.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,